

							Niveaux et domaines d'application des objectifs					
							Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance	Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
Thème 1 Système de Management de l'opération												
Réaliser une analyse de site mettant en évidence les atouts, faiblesses et contraintes caractérisant le site	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Analyse environnementale de site réalisée en phase Pré-PC permettant d'identifier les atouts et contraintes du site.						
Produire un document d'engagement de l'opérateur à suivre l'ensemble des objectifs du CRQE. Ce document résultera les enjeux et objectifs de Qualité Environnementale de l'opération. Il précisera le profil de l'opération. Ce document doit être communiqué pour approbation à l'EPA	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Rédaction et diffusion d'une charte d'engagement environnemental définissant les objectifs environnementaux de l'opération.						
Formaliser l'engagement à suivre l'ensemble de ces objectifs au travers d'un document d'engagement regroupant la charte d'objectifs et le profil de l'opération. Ce document doit être communiqué pour approbation à l'EPA	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1								
Transcrire les objectifs visés en prescriptions techniques et les intégrer dans les différents documents de consultation en phases programme et PRO/DCE	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Engagement à cette phase : les prescriptions techniques environnementales feront l'objet d'un document à part entière. Il sera réalisé sur la phase PRO/ACT						
Pour les projets soumis à étude d'impact, intégrer les mesures d'évitement et de réduction des impacts identifiés dans les pièces du dossier de consultation DCE	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		D'après l'étude cas par cas réalisé, le projet ne semble pas soumis à une étude d'impact.						
Mettre en place une équipe pluridisciplinaire avec les compétences nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre et le suivi du présent cadre de référence et des objectifs fixés dans le cadre de l'opération. Tous les membres devront être informés sur les engagements pris dans le cadre de l'opération.	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Voir composio de l'équipe pluridisciplinaire dans la charte d'engagement environnemental						
Réaliser une planification de l'opération détaillant son déroulement chronologique, l'affectation et la répartition des responsabilités aux différents membres de l'équipe pluridisciplinaire et les processus de coordination.	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Une planification de l'opération existe						
Mettre en œuvre des auto-évaluations périodiques du projet afin de s'assurer de la bonne prise en compte et de l'atteinte des objectifs visés, à partir du tableau de bord de qualité environnementale. En cas de non atteinte, prévoir des actions de remédiation ou compenser par un autre objectif.	5 phases	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Tableau de bord environnemental						
Mettre en place un plan de gestion chantier propre déclinant d'un point de vue opérationnel la charte chantier propre EPA et impliquant une organisation efficace du chantier, un schéma d'organisation et de gestion des déchets, les mesures de prévention des pollutions et de réduction des nuisances, les dispositions pour une utilisation rationnelle des fluides et des énergies et une sensibilisation des entreprises intervenantes.	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Engagement à cette phase : un plan de gestion de chantier propre opérationnel sera mis en œuvre d'après les recommandations de la charte de chantier propre EPA. Ce document sera réalisé en amont du Chantier. L'AMO environnemental s'assurera du respect des prescriptions de la charte tout au long du chantier						
Prévoir une communication à destination des riverains avant le commencement du chantier et pendant le chantier.	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Une communication à destination des riverains avant le commencement du chantier sera prévue.						
Produire un carnet d'entretien et de maintenance des équipements techniques du bâtiment destiné aux exploitants de l'ouvrage	Chantier/ Livraison	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase : Un carnet d'entretien et de maintenance sera rédigé à destination de l'exploitant						
Réaliser un bilan de l'opération à la livraison faisant état des objectifs atteints à l'issue de la réalisation à partir du tableau de bord de qualité environnementale	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Engagement à cette phase : Un bilan de l'opération sera réalisé avant la livraison des bâtiments.						
Réaliser un bilan de l'opération 2 ans après la livraison faisant état des performances atteintes et mesurées.	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase : Réalisation d'un bilan de l'opération après 2 ans d'exploitation pour faire un état des performances atteintes						
Produire un engagement du gestionnaire du bâtiment s'engageant à réaliser le bilan à 2 ans après la livraison	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase : Un document permettra de formuler l'engagement du gestionnaire à réaliser ce bilan après 2 ans d'exploitation						

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
Thème 2 Paysage et biodiversité							
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE							
Objectifs de résultats	Sous- axe 1.1 : Positionner la nature au cœur des projets						
	Intégrer des surfaces végétalisées de pleine terre dans les projets :						
	Un minimum de 15% de la parcelle	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf	1		D'après plan masse Surface du terrain : 38 196 m ² Surface végétalisée de pleine terre : 13 382,50 m ² Soit une surface de pleine terre de 37,60% du terrain
	Intégrer des surfaces végétalisées secondaires (terrasses, parkings, façades) dans les projets correspondant au minimum à :						
15% des surfaces de toiture terrasses et des surfaces sur dalles disponibles	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf	1		Pas de toitures terrasses ni de surface sur dalle dans le cadre du projet. Les cheminements piétons et le parking de 22 places à l'arrière des bâtiments H et K sont en matériaux perméables. Surface végétalisée secondaire : 1998,50 m ²	
Objectifs de résultats	Sous-axe 1.2 : Préserver la biodiversité existante						
	Prévoir un aménagement de la parcelle qui préserve ou restaure la biodiversité (faune et flore) avec une palette végétale composée d'espèces locales adaptées aux conditions du milieu et peu consommatrices d'eau	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Rédaction pour le permis de construire d'une note par l'écologue Latitude Environnement sur le choix des espèces locaux, non allergènes et peu consommatrice d'eau. Etude d'incidence Natura 2000 réalisée également au PC pour définir des recommandations afin de limiter les nuisances sur la biodiversité environnante et maintenir des continuités écologiques
	N'introduire aucune espèce invasive ou allergène	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		
	En phase travaux, limiter la perturbation du site induite par les travaux de terrassement et d'enlèvement de la végétation, à 5 mètres au-delà du périmètre du bâtiment, à 1,5 mètre des bordures des routes principales, des trottoirs et des tranchées pour les principaux conduits des services publics, à l'exception des projets visant à valoriser les matériaux silico-calcaires du site et en tenant compte des périodes sensibles pour adapter le calendrier des travaux (plan d'installation du chantier)	Chantier/ Livraison	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Ces dispositions seront reprises dans le plan de gestion du chantier propre
	En cas de délimitations physiques des terrains de l'opération (cloture, grillage...) entre 2 zones végétalisées, prévoir une perméabilité au sol de ces délimitations de manière à ne pas empêcher les déplacements de la petite faune terrestre	PC/AVP	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Ces recommandations seront reprises dans la note de l'écologue
Sous-axe 1.3 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques							
Préserver et maintenir les continuités écologiques	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		Etude d'incidence Natura 2000 réalisée au PC pour définir des recommandations afin de limiter les nuisances sur la biodiversité environnante et de maintenir des continuités écologiques	

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI INTEGRE LES PROBLEMATIQUES SOCIALES ET VISE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE							
Objectifs de résultats	Sous-axe 3.1 : Prendre en compte et Valoriser les aspects paysagers et patrimoniaux						
	Prendre en compte les grands paysages (échappées visuelles, cônes de vues)	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		De par la hauteur réduite des bâtiments, le projet n'altère pas les échappées visuelles
	Proposer une intégration paysagère du projet	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		L'intégration paysagère du projet se matérialise par une forte végétalisation de la parcelle (37,60%), le développement de différentes strates végétales propices au développement de la biodiversité et au maintien d'une continuité écologique avec les sites naturels à proximité. Présence de chemin piétonner sur la parcelle, de locaux vélos
	Valoriser le patrimoine existant lorsque celui-ci est présent	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Pas de patrimoine bâti existant sur le site
Etudes à effectuer - Documents et preuves à fournir							
	Détailler l'état initial en termes de paysage et de biodiversité au sein de l'analyse de site	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment				L'analyse environnementale détaille l'état initial en termes de paysages et de biodiversité
Thème 3 Confort, matériaux, risques et santé							
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE							
Objectifs de résultats	Sous-axe 1.1 : Sélectionner des produits et matériaux faiblement impactant						
	Disposer d'une DEP ou le cas échéant d'une FDES ou encore d'une analyse du cycle de vie pour au moins						
	7 matériaux utilisés	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase : les matériaux en contact avec l'air intérieur (faux plafonds, revêtements de sols, peinture, menuiseries intérieures,...)disposeront d'une FDES justifiant des caractéristiques environnementales et sanitaires. Ces dispositions seront reprises dans des préconisations environnementales rédigées à la phase PRO/ACT
	Disposer d'un PEP pour au moins :						
	1 équipement de génie climatique utilisé	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase : les équipements du génie climatique et électrique disposeront dans la mesure du possible d'une PEP justifiant des caractéristiques environnementales. Ces dispositions seront reprises dans des préconisations environnementales rédigées à la phase PRO/ACT
Intégrer une certaine quantité de bois minimum dans les constructions par m ² de surface de plancher :							
	Tous les bâtiments à l'exception des bâtiments industriels : avec charpente 10 dm ³ sans charpente 5 dm ³ Construction industrielle : 5 dm ³	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf	1		Afin de respecter le ratio de 5 dm ³ /m ² de surface de plancher, le bâtiment A sera en ossature bois. Un calcul du volume de bois sera réalisé pour justifier de ce ratio

ANNEXE 2 - TABLEAU DE BORD DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
	Utiliser des bois répondant aux exigences des référentiels PEFC, FSC ou équivalent	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase : Les bois utilisés disposeront du label PEFC ou FSC. Ces dispositions seront reprises dans des préconisations environnementales rédigées à la phase PRO/ACT
	Choisir des équipements de réfrigération et protection incendie sans CFC ni HCFC.	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase :Le fluide frigorigène utilisé pour la production de chaud et de froid ainsi que l'équipement de protection incendie sera sans CFC ni HCFC
	Sous-axe 1.2 : Prendre en compte la notion de risques et de santé dans le projet						
	Sélectionner des revêtements de murs et de sols, des peintures et des vernis disposant d'une étiquette A pour leurs émissions de polluants volatils	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase : les matériaux en contact avec l'air intérieur (faux plafonds, revêtements de sols, peinture, menuiseries intérieures,...)disposeront de l'étiquetage A . Ces dispositions seront reprises dans des préconisations environnementales rédigées à la phase PRO/ACT
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOMOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX							
Objectifs de résultats	Sous-axe 2.1 : Intégrer dans les projets des matériaux d'origine locale et privilégier le recyclage des sous-produits						
	Utiliser des matériaux recyclés et/ou biosourcés et/ou d'origine locale pour la construction des bâtiments à hauteur de, au minimum :						
	2 matériaux répartis parmi les familles de produits de gros œuvre et second œuvre	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		La liste des matériaux recyclés et/ou biosourcés et/ou d'origine locale sera transmise en phase PRO/ACT
	Utiliser des matériaux recyclés et/ou d'origine locale pour les travaux d'aménagement pour :						
	les terrassements, les fonds de forme et les enrobés	PRO/ACT	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement : Les terrassements utiliseront des matériaux recyclés et/ou d'origine locale pour les travaux d'aménagement
	Valoriser les silico-calcaires lorsqu'ils sont présents sur le site, selon le projet et sa programmation en ayant pris en compte les effets induits par cette valorisation	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Pas de présence de Silico-calcaire sur site.
	Utiliser des matériaux recyclés et/ou recyclables pour les mobiliers urbains (bancs, corbeilles à papier, jardinières...) des espaces extérieurs publics ou privés à hauteur minimum :						
25% des types de mobiliers urbains	PRO/ACT	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement : utilisation de matériaux recyclés pour le mobilier urbain	
Utiliser un maximum de terre de remblais d'origine locale (Plaine du Var)	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Le projet sera légèrement excédentaire. Pas d'utilisation de terre de remblais.	
AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI INTEGRE LES PROBLEMATIQUES SOCIALES ET VISE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE							
Objectifs de résultats	Sous-axe 3.1 : Prendre en compte la notion de confort dans les projets						
	Proposer des espaces publics de qualité pour un confort d'usage	PC/AVP	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		
	Intégrer l'exposition au bruit des zones dans la conception des espaces extérieurs	PC/AVP	Aménagement	Neuf	1		
	Sous-axe 3.2 : Favoriser la cohésion sociale et l'insertion						
S'engager à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles en lien avec la charte d'insertion Nice Cote d'Azur	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Engagement sur une action d'insertion	

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
Etudes ou preuves complémentaires à fournir							
	A l'échelle du bâtiment, établir une liste des produits concernés par les rejets de COV et de formaldéhyde, collecter les données sur les émissions correspondantes et justifier le choix des matériaux	PRO/ACT	Bâtiment				Engagement à cette phase : Une étude sur les matériaux utilisés sera réalisée phase PRO/ACT. Le choix des matériaux se fera en tenant compte des émissions de COV et formaldéhydes.
	Fournir les certificats de référencement des bois mis en œuvre	Chantier/ Livraison	Bâtiment				L'AMO environnemental dispose d'une mission de visa en phase chantier et récupérera les certificats de référencement des bois mis en œuvre
Thème 4 Energie et confort thermique							
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE							
Sous-axe 1.1 : Réaliser des aménagements et des constructions faiblement émetteurs en GES, économes en énergie et confortables							
Objectifs de résultats	Atteindre un niveau de consommation en énergie primaire pour tout bâtiment résidentiel et tertiaire neuf inférieur à :						
	100% du Cep max défini dans la RT 2012	PC/AVP	Bâtiment	Neuf	1		L'ensemble des 12 bâtiments sont conformes à la réglementation thermique soit : Cep < Cepmax -->Voir calculs thermiques réglementaires
	Atteindre un Bbio pour tout bâtiment résidentiel et tertiaire neuf inférieur à :						
	100% du Bbio max défini dans la RT 2012	PC/AVP	Bâtiment	Neuf	1		L'ensemble des 12 bâtiments sont conformes à la réglementation thermique soit : Bbio < Bbiomax -->Voir calculs thermiques réglementaires
	Atteindre une Tic conforme à la réglementation thermique 2012	PC/AVP	Bâtiment	Neuf	1		L'ensemble des 12 bâtiments sont conformes à la réglementation thermique soit : Tic < Ticréf -->Voir calculs thermiques réglementaires
	Justifier via la Simulation Thermique Dynamique que la température intérieure ne dépassera pas les 28°C pendant :						
	Une durée maximum de 150 heures en été	PC/AVP	Bâtiment	Neuf	1		La simulation thermique dynamique a été réalisée sur 3 bâtiments représentatifs du projet (bâtiments C E N). Les bureaux seront climatisés. Les ateliers ne seront pas refroidis
	Limiter les émissions de CO ₂ générées par l'utilisation de l'énergie à un niveau (à l'exclusion des bâtiments industriels) :	PC/AVP					
	Inférieur ou égal à 25 kg-eq CO ₂ /an.m ² de surface de plancher	PC/AVP	Bâtiment	Neuf	1		L'ensemble des 12 bâtiments sont conformes à l'exigence : émissions de CO ₂ < 25 kg-eq CO ₂ /an.m ² -->Voir calculs thermiques réglementaires
Pour les bâtiments tertiaires et industriels, installer :							

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
	Des compteurs énergie avec écran d'affichage et faisant apparaître le sous-détail/ usage (Chauffage, Refroidissement, ECS, Eclairage et autres usages électriques)	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase: mise en place de compteurs d'énergie avec écran d'affichage et faisant apparaître le sous-détail/ usage (Chauffage, Refroidissement, ECS, Eclairage et autres usages électriques)
	Utiliser des éclairages des parties communes économes en énergie à adapter en fonction de la fréquentation et des usages	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Engagement à cette phase: mise en place d'un éclairage des parties communes économes en énergie adapté en fonction de la fréquentation et des usages
	Mettre en oeuvre des éclairages des espaces extérieurs économes en énergie	PRO/ACT	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		Eclairage extérieur sera piloté par une cellule photo-électrique couplée à une horloge Eclairage extérieur des cellules d'activités sur détection de présence
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOMIQUE ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX							
Sous-axe 2.1 : Exploiter de façon optimale les énergies renouvelables disponibles localement							
Objectifs de résultats	Pour les constructions neuves, couvrir les besoins en énergie primaire du bâtiment par des énergies renouvelables disponibles sur place à hauteur minimum de :						
	25% d'énergies renouvelables ou de récupération	PC/AVP	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Mise en place d'une installation photovoltaïque sur les toitures des bâtiments A, F, L et M. Consommations énergétiques totales des 12 bâtiments d'après calculs thermiques réglementaires : 1120 MWh Production photovoltaïque : 290 MWh Soit un taux de couverture de : 25,9 % Nota: en phase travaux, il est prévu un renforcement de la charpente. L'installation photovoltaïque sera installée ultérieurement par le maître d'ouvrage
Etudes à effectuer - Documents et preuves à fournir							
	Pour les opérations neuves, réaliser les simulations thermiques dynamiques permettant de justifier l'application de la RT 2012 en matière de conception bioclimatique, de performance énergétique et de confort d'été Fournir à ce titre les indicateurs suivants : Besoin Bioclimatique conventionnel ou Bbio, ratio de baies par rapport à la surface habitable, SHONrt, consommations d'énergie primaire en kWhép/(m².an) postes par postes (chauffage, climatisation, éclairage, ventilation...),taux de couverture de ces consommations par les énergies renouvelables et/ou des énergies de récupération , émissions de gaz à effet de serre température intérieure de confort ou Tic, taux d'inconfort correspondant au nombre d'heures avec des températures supérieures à 28°C	PC/AVP	Bâtiment				Voir calcul thermique réglementaire Voir simulations thermiques dynamiques
	Etablir le plan de comptage énergétique précisant les paramètres suivis et l'instrumentation associée	PRO/ACT	Bâtiment				Plan de comptage réalisé en phase PRO/ACT
	Pour les opérations de réhabilitation, réaliser un audit énergétique des bâtiments à réhabiliter La méthodologie d'audit devra respecter le cahier des charges ADEME et décrire les bouquets de travaux prévus pour atteindre le niveau de performance exigé	Esquisse/ Etudes préliminaires	Bâtiment				Non soumis

ANNEXE 2 - TABLEAU DE BORD DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
	Réaliser une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable de la zone incluant la faisabilité de créer ou de raccorder les bâtiments à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et/ou exploitant les échanges de chaleur entre les bâtiments	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment				Voir étude de faisabilité énergétique
	Mesurer la perméabilité de l'enveloppe en phase clos/couvert et en phase de livraison du bâtiment	Chantier/ Livraison	Bâtiment				Mesures réalisées en phase chantier
	Fournir une attestation prouvant le respect des engagements pris lors du dépôt de permis en termes de consommation énergétique et de confort d'été	Chantier/ Livraison	Bâtiment				Attestation thermique sera jointe au dépôt du PC
	Pour les opérations Niveau Excellent : Evaluer et quantifier les consommations d'énergie non prises en compte dans la RT 2012 et correspondant aux consommations mobilières (éclairage extérieur, éclairage parkings, de sécurité, équipements électromécaniques, ascenseurs, portails électriques ou autres usages de l'énergie (Médias, électroménager...))	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment				Voir calcul thermique réglementaire Voir simulations thermiques dynamiques
Thème 5 Eau							
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE							
Objectifs de résultats	Sous-axe 1.1 : Gérer de façon raisonnée les eaux pluviales en favorisant le drainage et la rétention						
	Concevoir des aménagements et bâtiments qui limitent l'imperméabilisation en appliquant un coefficient d'imperméabilisation :						
	Compris entre 40 et 70%	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf	1		En tenant compte des différents revêtements de sol et des coefficients de ruissellements affectés, nous obtenons une surface active de 26725 pour une surface de la parcelle de 38322 soit un coefficient de ruissellement de 69,7% --> Voir Notice Hydraulique
Objectifs de résultats	Sous-axe 1.2 : Traiter de façon systématique les eaux usées et pluviales						
	Traiter les eaux pluviales polluées issues des parkings en sous-sol par une fosse à hydrocarbures et les eaux de drainage des voiries et parkings dès lors que la surface imperméabilisée est >100m² avant rejet	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Pas de parking en sous-sol
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOMOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX							
Objectifs de résultats	Sous-axe 1.1 : Avoir une gestion économe de l'eau potable et favoriser la réutilisation des eaux pluviales ou eaux usées traitées						
	Réduire les consommations en eau potable par rapport à la consommation de référence (excepté pour l'industrie)						
	Réduction de 25%	PRO/ACT	Bâtiment	Neuf	1		Mise en place de systèmes hydro-économes dans les sanitaires afin de réduire les consommations d'eau potable.
	Lorsqu'un système d'arrosage est mis en place, intégrer :						
	des sondes d'humidité ou de pluies	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment	Neuf	1		Pas de système d'arrosage automatique de prévu. Le site disposera toutefois d'une cuve de récupération des eaux pluviales récoltées sur une partie des toitures. Cuve d'une capacité de 63 m3 permettra l'arrosage des espaces verts.

ANNEXE 2 - TABLEAU DE BORD DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
Etudes ou preuves complémentaires à fournir							
	Fournir des notes de calcul relatives au coefficient d'imperméabilisation	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment				Voir notice hydraulique
	Détailler la note de calcul de débit maximum des eaux pluviales rejetées à l'exutoire, justifiant le respect du seuil prévu par le règlement du service public, de l'assainissement, de l'hydraulique et du pluvial de la métropole NICE COTE D'AZUR.	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment				Voir notice hydraulique
Thème 6 Déchets							
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE							
Objectifs de résultats	Sous-axe 1.1 : Réduire à la source les déchets et prévoir des dispositifs pour leur traitement						
	Mettre en place des infrastructures utiles pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		2 Locaux déchets sont prévus pour la collecte et le tri des déchets sur la parcelle. La dimensions des locaux est calculé en fonction du type d'activité et de la fréquence de collecte de la commune. 2 locaux déchets sont prévus : 1 local déchet de 21.19 m ² pour les bâtiments ACEFGHI 1 local déchet de 18 m ² pour JKLMN
	Respecter la charte chantier vert en particulier pour ce qui concerne le traitement des déchets de chantier	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Engagement : les préconisations de la charte de chantier propre seront respectées
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOMOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX							
Objectifs de résultats	Sous-axe 2.1 : Recycler et valoriser au maximum les déchets produits						
	Mettre en place des infrastructures et des équipements facilitant le tri sélectif des ménagers et assimilés de qualité	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Les locaux déchets disposeront de différents bacs permettant la collecte à la fois du tri sélectif et des déchets ménagers
	Réutiliser, recycler ou valoriser les déchets de chantier à hauteur de : 40% déchets de chantiers au minimum (en masse)	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Engagement : le prestataire retenu pour la gestion des déchets de chantier devra s'engager sur une valorisation minimum de 40% (en masse)
Etudes à effectuer - Documents et preuves à fournir							
	Réaliser une étude détaillant l'adaptation au système de gestion des déchets et de collecte sélective mis en place par la commune et justifiant le dimensionnement des locaux et espaces dédiés au traitement/ rassemblement/ enlèvement des déchets	PC/AVP	Aménagement / Bâtiment				Les locaux déchets ont fait l'objet d'un dimensionnement tenant compte de la fréquence de ramassage de la commune et de la typologie des bâtiments. 2 locaux déchets sont prévus : 1 local déchet de 21.19 m ² pour les bâtiments ACEFGHI 1 local déchet de 18 m ² pour JKLMN --> Voir note sur le dimensionnement des locaux déchets
	Réaliser un « diagnostic déchets » incluant au besoin les déchets issus de démolition avant le démarrage de chaque chantier	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment				Diagnostic Déchets réalisé en phase PRO/ACT
	Réaliser un plan de gestion des déchets de chantier (évaluation du gisement, type de déchets produits, étude des filières de traitement possibles, planification des moyens à mettre en œuvre pour favoriser le tri à la source, protection des lieux de stockage (bâche, rétention...), prévision de flux de collecte...)	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment				Diagnostic Déchets réalisé en phase PRO/ACT

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
	Fournir les bordereaux de livraison de remblais	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment				Les bordereaux de suivi des déchets ou de livraison de remblais seront collectés régulièrement pendant toute la phase du chantier. Un bilan des déchets sera ainsi réalisé.
	Fournir les bordereaux d'enlèvement et de suivi des déchets et le bilan des déchets réutilisés, recyclés ou valorisés	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment				
Thème 7 Déplacements							
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE							
Sous-axe 1.1 : Développer les déplacements doux							
Objectifs de résultats	Intégrer dans les opérations des voies dédiées aux modes de déplacements doux	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		Des chemins piétonniers sont prévus sur la parcelle
	Pour les aménagements, prévoir des stationnements réservés aux vélos	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		2 locaux vélos de 22 et 16 places sont prévus sur la parcelle
	Pour les bâtiments tertiaires et résidentiels, prévoir en surface ou en intérieur, des stationnements réservés aux vélos pour au moins :						
	15% (neuf) / 5% (réhabilitation) des places de stationnement véhicules	PC/AVP	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Nombres de place de véhicules : 245 places Nombres de place de vélos : 38 places Soit un ratio de 15,5%
	Sous-axe 1.2 : Favoriser l'utilisation des transports en commun, des véhicules partagés et des véhicules propres						
	Au sein des bâtiments tertiaires, prévoir des stationnements prééquipés pour permettre la recharge des véhicules électriques ou hybrides et le comptage des consommations afférentes à hauteur minimum de :						
	10% des stationnements	PC/AVP	Bâtiment	Neuf	1		10% des places de stationnement seront pré-équipés pour la recharge des véhicules électriques ou hybrides
AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI INTEGRE LES PROBLEMATIQUES SOCIALES ET VISE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE							
Objectifs	Sous-axe 3.1 : Favoriser la mixité fonctionnelle						
	N° Etude	Etudes à effectuer - Documents et preuves à fournir					
	33	Réaliser une étude sur les offres de transport existantes et en cours de programmation dans le périmètre concerné par le projet d'aménagement (lignes de transport collectif, pistes cyclables, etc.), sur les principaux types de déplacement effectués dans ce périmètre : modes, natures, volume (quantifié), sur les zones à desservir et les niveaux de fréquentation associés	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement / Bâtiment			
34	Réaliser une étude de programmation définissant les équipements nécessaires aux véhicules propres	PRO/ACT	Aménagement / Bâtiment				
Thème 8 Gouvernance							

		Niveaux et domaines d'application des objectifs				Transmission de l'étude	Justification - preuves phase PRE-PC
		Phase évaluation	Echelle	Application	Niveau de performance		
Objectifs de résultats	Définir un plan de concertation/communication propre à l'opération	Esquisse/ Etudes préliminaires	Aménagement	Neuf/ Réhabilitation	1		Un plan de concertation/communication est prévu pour cette opération
	Produire la Charte Chantier propre signée	Chantier/ Livraison	Aménagement / Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation/ Démolition	1		Une charte de chantier propre sera rédigée et signée par toutes les entreprises intervenants sur l'opération
	Rédiger un livret de sensibilisation environnementale destiné aux usagers	Chantier/ Livraison	Bâtiment	Neuf/ Réhabilitation	1		Un livret de sensibilisation à destination des usagers sera remis à la livraison du bâtiment

TERRITOIRE ET SITE

1.1 Optimisation du choix du site

1.1.1 Favoriser la densité urbaine

1.1.1.1	Le projet est dans une zone déjà construite	NON
1.1.1.2	Le site est dans une dent creuse d'un quartier ou d'un village	NON
1.1.1.3	Le bâtiment présente au moins une façade en mitoyenneté	NON

1.1.2 Participer au renouvellement urbain

1.1.2.1	Le projet permet de revaloriser une friche ou un quartier en désuétude (ou désertifié)	NON
1.1.2.2	Le projet permet de créer de l'activité dans une zone dense en logements	NON

1.1.3 Faciliter l'accès aux commerces et services de proximité

1.1.3.1	Des commerces alimentaires et/ou restauration sont à moins de 10 minutes à pied du site	NON
1.1.3.2	Des services sont à moins de 10 minutes à pied du site	NON
1.1.3.3	Des équipements culturels et/ou de loisirs sont à moins de 10 minutes à pied du site	NON
1.1.3.4	Des services de santé sont à moins de 10 minutes à pied du site	NON

1.1.4 Favoriser l'utilisation des transports alternatifs à la voiture individuelle

1.1.4.1	Les transports en commun sont à moins de 5 minutes à pied du site	NON
1.1.4.2	Il existe des voies piétonnes sécurisées qui relient le site au reste du quartier, ou des aménagements sont prévus dans le cadre du projet	NON
1.1.4.3	Il existe des pistes cyclables qui relient le site au reste du quartier / la faible densité de circulation est compatible avec la pratique du vélo	NON
1.1.4.5	Le nombre de places de parking prévu sur le site est limité à 1 place pour 5 salariés	NON
1.1.4.12	Une station autopartage est à moins de 10 min à pied ou une initiative autopartage est créée dans le cadre du projet	NON
1.1.4.13	Un parking à 2 roues motorisé est prévu (motos et scooters)	NON
1.1.4.14	Le projet est pensé pour favoriser l'usage du vélo (parking à vélos...)	OUI, présence de deux locaux vélos abrités et sécurités à proximité immédiate des entrées du site. Des itinéraires continus et sécurisés sont à l'étude et la desserte de la plaine du Var et de l'Eco-Vallée fait partie des axes prioritaires

1.1.5 Optimiser les avantages de la parcelle

1.1.5.1	Des vues remarquables sont disponibles depuis le terrain et sont mises en valeur ou il n'y pas de vues remarquables	OUI. Vues sur les Vallons du Roguez, de Massac et des Fours
1.1.5.2	Possibilités de capter l'énergie solaire	OUI. Le relief pénalise peu les apports solaires (seulement en période hivernale). Les toitures sont orientés de telles sortes à capter l'énergie solaire. La STD fait état d'un ensoleillement de 7-8 h sur les toitures en période hivernale
1.1.5.3	Protection contre les nuisances acoustiques	OUI. Une étude acoustique montre que le bâtiment respectera la réglementation, avec une émergence sonore inférieure à 3 dB(A) de nuit, et 5 dB(A) de jour. Un contrôle est prévu à la livraison
1.1.5.4	Possibilités d'utiliser l'eau du terrain	NON

1.1.7 Gestion des flux et stationnements

1.1.7.1	Le projet contribue à favoriser les cheminements piétons.	OUI. De nombreux cheminements sont prévus sur la parcelle permettant aux usagers de se déplacer
---------	---	---

1.1.7.2	Le projet est l'occasion de s'interroger sur la qualité (esthétique et fonctionnelle) des espaces extérieurs	OUI. Les espaces extérieurs sont composés de façon à développer la biodiversité. Les cheminements piétons permettront aux usagers de profiter de cette biodiversité
1.1.7.3	Le projet contribue à limiter le stationnement anarchique et la circulation des véhicules motorisés	OUI. Il est prévu un stationnement véhicules pour les usagers ainsi que pour les visiteurs, des locaux vélos

1.2 Adaptation du bâtiment au site et au climat

1.2.1 Respecter les règles de l'architecture bioclimatique

1.2.1.1	Le bâtiment atteint un BBIO inférieur à RT 2012 moins 5 %	Tous les bâtiments (hormis le N) possèdent un gain sur le Bbio supérieur de 15%. Gain sur le Bbio du bâtiment N : 1,81%
1.2.1.2	Le bâtiment atteint un BBIO inférieur à RT 2012 moins 10 %	
1.2.1.3	Le bâtiment atteint un BBIO inférieur à RT 2012 moins 15	
1.2.1.4	La compacité du bâtiment est optimisée ou le confort d'été est satisfait malgré la faible compacité	OUI. Les bâtiments possèdent une grande compacité. Les surface déperditives par rapport au volume chauffé sont restreintes
1.2.1.6	Le bâtiment s'il est à usage permanent possède une inertie moyenne ou lourde et peut être naturellement rafraîchi la nuit en été	OUI. Inertie moyenne via le dallage
1.2.1.8	Le bâtiment, s'il est à faible inertie, est conçu pour garantir le confort thermique, notamment en été	NON. Inertie moyenne
1.2.1.9	Le bâtiment utilise la ventilation naturelle en été	OUI. Menuiseries oscillo battantes
1.2.1.10	Le bâtiment est protégé des vents en hiver	OUI. Les bâtiments sont orientés majoritairement vers le SUD. Certains bâtiments sont orientés vers l'Est ou l'Ouest. De par le relief et les vents dominants hivernaux provenant du NNW, les bâtiments seront protégés des vents
1.2.1.12	Le bâtiment se dote d'un élément solaire passif (mur capteur, véranda, capteur à air, ?)	NON

1.2.2 Prévoir les espaces en fonction des usages et des besoins

1.2.2.2	Il est prévu des espaces tampon vis-à-vis des deperditions thermiques	NON. Les ateliers feront toutefois office de tampons par rapport aux bureaux situés à l'étage.
---------	---	--

1.2.3 Ne pas créer de gênes sur le voisinage et l'environnement immédiat

1.2.3.1	Le projet ne crée pas de masque solaire sur les façades sud des bâtiments voisins	OUI. Les ombres portées étudiées dans la STD montrent que les bâtiments n'engendrent pas de masques solaires sur les façades SUD.
1.2.3.2	Le projet s'intègre dans le paysage sans couper les vues à dimension patrimoniale du territoire	OUI. De par leur hauteur, les bâtiment ne coupe pas les vues pour les autres bâtiments
1.2.3.3	Une étude acoustique montre que le bâtiment respectera la réglementation, avec une émergence sonore inférieure à 3 dB(A) de nuit, et 5 dB(A) de jour. Un contrôle est prévu à la livraison	OUI. Etude acoustique réalisée + Mesures à livraison à prévoir

1.3 Préservation / création d'espaces extérieurs adaptés

1.3.1 Gérer les sols

1.3.1.1	Les travaux de terrassement sont limités au strict nécessaire et les terres sont réutilisées sur le site	NON
1.3.1.2	Le projet permet de réhabiliter un sol pollué (ou une analyse de sol permet de démontrer que le sol n'est pas pollué)	Etude pollution ==> sol pollué: Les terres polluées seront évacuées

1.3.2 Créer des espaces de transition entre intérieur et extérieur

1.3.2.1	Des espaces à vivre extérieurs sont aménagés/préservés	NON. Pas de terrasses, balcons ou patios
1.3.2.5	Des dispositions sont prises pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur	OUI. Les espaces extérieurs sont fortement végétalisés. Le coefficient d'imperméabilisation est inférieur à 0,70. Présence d'arbres de haute tige.

1.3.3 Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité

1.3.3.1	La végétation existante est préservée et des espèces locales sont replantées	OUI. Des plants de l'espèce protégée Alpiste Aquatique sont intégrés dans les espaces verts du site.
---------	--	--

1.3.3.2	Les especes (communes, remarquables et protégées) potentiellement présentes sur le site et alentours sont identifiées et prises en compte dans le projet	OUI. Etude d'un écologue sur les espèces présentes. Prise en compte dans le projet
1.3.3.3	Des continuités écologiques sont maintenues ou recrées avec les espaces non bâtis alentours	OUI. Les espaces extérieurs tiennent compte des remarques de l'ecologue afin de développer et maintenir une diversité floristique et faunistique sur le site
1.3.3.4	Des milieux diversifiés sont maintenus ou recrées favorisant une diversité d'espèces animales et végétales	OUI. Les espaces extérieurs tiennent compte des remarques de l'ecologue afin de développer et maintenir une diversité floristique et faunistique sur le site
1.3.3.5	La pollution lumineuse est limitée par des éclairages adaptés au strict nécessaire	OUI. Mise en place d'horloge et détection de présence sur les éclairages extérieurs orientés
1.3.3.7	Au moins 20% de la surface non bâtie est végétalisée et arborée (avec entretien prévu)	OUI. Surface de pleine terre représentant 37,60%. Présence des trois strates herbacée, arbustive et arborée
1.3.3.8	Des dispositions sont prises pour éviter la collision des oiseaux dans les surfaces vitrées	NON

MATERIAUX

2.1. Utiliser des éco matériaux en quantité notable

2.1.1 Utiliser des éco-matériaux en quantité notable

2.1.1.1	Plancher et dalle	NON pour les éco-matériaux. OUI pour la proximité. S'assurer que la production de béton est issus de filières économiques locales et/ou de proximité géographique
2.1.1.2	Structure porteuse	OUI pour les écomatériaux du bâtiment en bois.
2.1.1.3	Charpente	NON
2.1.1.4	Isolation et membre	NON
2.1.1.5	Menuiseries extérieures (bois ou bois- Alu)	NON
2.1.1.6	Revêtements ext. Couvertures	NON

2.1.2 Second Oeuvre et finitions biosourcés

2.1.2.1	Peinture écolabélisé	OUI
2.1.2.2	Escalier (en bois ou matériaux premier)	NON
2.1.2.3	Portes ou volets en bois	NON
2.1.2.4	Faux plafonds en matériaux biosourcés ou recyclés	OUI
2.1.2.5	Sol (alternatif aux sols en PVC et en céramique)	NON
2.1.2.6	Cloisons (bois, béton léger avec des agrégats isolants végétaux, terre crue...)	NON
2.1.2.7	Revetement extérieur : Bois, Chaux, Terre	NON
2.1.2.8	Terrasses (en bois ou matériaux premiers)	NON

2.1.3 VRD et Aménagement

2.1.3.1	Equilibre déblais/remblais ou réutilisation du déblais (localement)	OUI
2.1.3.2	Revetement extérieur drainant (hors béton et bitumineux)	OUI
2.1.3.3	Réutilisation des matériaux du terrain dans l'aménagement du site	OUI

2.2. Encourager le développement de filières locales de proximité* de matériaux éco-performants

2.2.2 Clause d'éco-performance

2.2.2.1	Une clause incluse dans le dossier de consultation des entreprises incite à valoriser les filières locales ou régionales d'éco-matériaux	OUI
---------	--	-----

2.3. Minimiser le recours aux matériaux neufs

2.3.1	Minimiser le recours aux matériaux neufs	
2.3.1.1	Au moins un des éléments principaux mis en oeuvre est issu d'une récupération (sans transformation) d'un bâtiment en fin de vie, ou provient d'une ressourcerie ou est de seconde main	NON
2.3.1.2	Un des matériaux mis en oeuvre en quantité notable, dans au moins l'un des lots, est issu d'une filière locale de recyclage	OUI. Le bois

2.3.1.3	Le bâtiment est conçu pour être déconstruit et non démoli	OUI. Les bâtiments sont en structure sèche : bois, ossature métallique
2.3.1.4	Des matériaux sont laissés bruts	NON

ENERGIE

3.1. Sobriété

3.1.1 Rechercher une performance énergétique supérieure aux obligations réglementaires

3.1.1.1	Le bâtiment atteint une consommation d'énergie primaire inférieure à RT 2012 moins 5%, sans intégrer l'éventuelle production locale d'électricité	OUI.
3.1.1.2	Le bâtiment atteint une consommation d'énergie primaire inférieure à RT 2012 moins 10%, sans intégrer l'éventuelle production locale d'électricité	OUI.
3.1.1.3	Le bâtiment atteint une consommation d'énergie primaire inférieure à RT 2012 moins 15%, sans intégrer l'éventuelle production locale d'électricité	OUI. Gain de plus de 15% sur la totalité des bâtiments
3.1.1.12	La faisabilité d'un bâtiment passif à 15 kwhep/m ² /an (Chauffage et ECS) a été étudiée sur le plan technique et économique (Analyse en coût global).	NON.
3.1.1.13	Le bâtiment est conçu pour répondre au niveau passif	NON.

3.1. Efficacité

3.2.1 Réduire la consommation électrique

3.2.1.1	Les points lumineux sont équipés d'ampoules basses consommation et la puissance d'éclairage est limitée à 7W/m ² et 15W/m ² pour les locaux de grande hauteur.	NON.
3.2.1.2	VENTILATION : Des ventilateurs à basse consommation sont prévus (0,25 W/m ³ .h simple flux, 0,7 en double flux) et sont pilotés par horloge si les locaux sont intermittents ; la VMC sanitaire est donc dissociée	OUI.
3.2.1.3	L'appoint d'eau chaude en hiver est produit par le système de chauffage	Non concerné
3.2.1.4	CHAUFFAGE : les annexes chauffage et en particuliers les circulateurs répondent à la directive eco Design Eup/ErP	Non concerné
3.2.1.5	Les locaux aveugles et lieux communs pouvant l'être sont équipés de puits de lumière	OUI. Les dispositions architecturales prises pour apporter de la lumière naturelle dans les locaux sont les suivantes : Bandeaux vitrés pour les bureaux. Lanterneaux dans les ateliers
3.2.1.7	Il n'est pas utilisé, à titre principal, de pompe à chaleur air/air de COP inférieure à 4	NON
3.2.1.9	Chaque pièce principale dispose d'un système centralisé d'extinction de tous les circuits électriques qui ne nécessitent pas un maintien impératif de leur alimentation	NON
3.2.1.11	Les locaux à occupation intermittente sont munis d'une ventilation à modulation de débit	NON
3.2.1.12	Il n'y a pas de parking enterré, ou pas de ventilation mécanique dans le parking	OUI. Les parking sont extérieurs aux bâtiments
3.2.1.13	Des ascenseurs à basse consommation sont retenus et les circulations sont conçues pour diminuer le nombre d'ascenseurs (ou il n'y a pas d'ascenseurs)	OUI. Pas d'ascenseurs

3.2.2 Optimiser l'efficacité énergétique des équipements

3.2.2.2	Le système de chauffage est à énergie renouvelable et le rendement est optimisé	NON
3.2.2.3	Un chauffage central avec système de distribution basse température est installé	NON
3.2.2.5	Il n'est pas utilisé, à titre principal, de système de chauffage électrique par effet Joule	OUI. Chauffage élec avec émetteur ventilo-convecteur
3.2.2.6	Le bâtiment est raccordé à un réseau de chaleur urbain	NON
3.2.2.7	La source principale de chauffage est passive	NON
3.2.2.10	Les lave-mains des sanitaires ne sont pas alimentés en eau chaude ou sont équipés d'une production d'eau chaude individuelle	OUI. Chauffe eau électrique situé à proximité immédiate du point de puisage

3.2.2.12	Le ballon d'eau chaude sanitaire, les canalisations d'ECS et de chauffage (prioritairement dans les volumes non chauffés) sont isolés thermiquement	OUI. Les canalisations EF et EC seront calorifugées par armafliex. Pas d'eau chaude pour le chauffage
3.2.2.13	Le ballon d'eau chaude sanitaire, les canalisations d'ECS et de chauffage (prioritairement dans les volumes non chauffés) sont isolés thermiquement	Non concerné. Le ballon sera situé dans le volume chauffé
3.2.2.24	Les solutions centralisées / décentralisées ont été étudiées sur les postes Chauffage, rafraîchissement, ECS et ventilation afin de choisir l'optimum économique / énergétique	OUI. Etude de faisabilité énergétique réalisée

3.3 Production d'énergies renouvelables

3.3.1 Produite des énergies renouvelables

3.3.1.1	Les besoins en eau chaude sanitaire en énergie primaire sont couverts majoritairement par des énergies renouvelables	NON
3.3.1.2	Les besoins de chauffage et d'eau chaude en énergie primaire sont couverts majoritairement par des énergies renouvelables	NON
3.3.1.3	Les besoins totaux en énergie primaire sont couverts majoritairement par des énergies renouvelables	NON
3.3.1.6	La toiture du bâtiment est équipée d'une installation d'électricité photovoltaïque égale à au moins 20% de sa surface	OUI. Charpente des bâtiments impliqués prévu pour supporter une installation photovoltaïque; Installation photovoltaïque installée par le MO
3.3.1.10	Le fournisseur d'électricité est 100% renouvelable	NON
3.3.1.11	La production d'énergie renouvelable est auto-consommée.	NON

EAU

4.1 Réduction de la consommation en eau

4.1.1 Réduire les consommations d'eau

4.1.1.1	Le bâtiment est équipé exclusivement de robinets, pommes de douches et chasses d'eau économiseurs d'eau	OUI. Equipement hydroéconomiques
4.1.1.2	La pression d'eau de ville est limitée à 3 bars au point d'usage	OUI
4.1.1.3	Les WC n'utilisent pas ou peu d'eau (<1L par chasse)	NON

4.2 Valorisation des eaux de récupération

4.2.1 Réutiliser l'eau de pluie et les eaux usées

4.2.1.1	Un système de filtration des eaux usées est prévu sur la parcelle permettant leur valorisation	NON
4.2.1.2	Un système de stockage des eaux de pluie, adapté aux besoins et au climat local, est prévu	NON
4.2.1.3	Les WC sont alimentés, prioritairement, par de l'eau non potable	NON
4.2.1.4	Les espaces verts n'ont pas de besoin en arrosage (jardin méditerranéen) ou sont arrosés exclusivement par l'eau de récupération	NON

4.3 Prévenir les dégâts des eaux et de la vapeur d'eau

4.3.1 Limiter l'imperméabilisation des sols

4.3.1.1	Les surfaces non bâties sont perméables ou compensées par de nouvelles surfaces végétales	NON
---------	---	-----

4.3.2 Gérer les eaux rejetées au réseau

4.3.2.1	Des dispositifs permettent de réduire le débit d'eau rejeté au réseau	OUI. Débit de fuite calculé sur la base de 0.003l/s/m ² de surface imperméabilisée. Bassin de rétention sous chaussée du parking
---------	---	---

4.3.2.2	Des dispositifs permettent de réduire la quantité de produits toxiques rejetés au réseau.	OUI. Immédiatement après le bassin sera implanté un ouvrage de surverse et de régulation permettant ainsi de limiter le rejet à 71.5 litres par seconde et au réseau de surverser en cas de plein remplissage du bassin. En aval de cette régulation sera également installé un séparateur à hydrocarbures alarmé conforme aux normes NF EN 858-1 et 2. Il traitera 100% des eaux le traversant soit 71.5 litres par secondes. En cas de débordement du bassin, il pourra être équipé d'un bypass ou le réseau lui-même servira de bypass.
---------	---	--

4.3.3 Prévenir les pathologies du bâtiment liées à l'eau et à la vapeur d'eau

4.3.3.1	Des précautions sont prises pour éviter un point de rosée à l'intérieur des parois	OUI. Façade légère de type panneau sandwich permettant une coupure efficace du ponts thermique
4.3.3.2	Les eaux de ruissellement sont traitées afin d'éviter les remontées capillaires	
4.3.3.3	Les soubassements ne sont pas étanches à la vapeur d'eau ou une solution curative est appliquée (drainage, électro-osmose,)..	
4.3.3.4	Le revêtement des murs extérieurs est étanche aux pluies battantes et ne dégrade pas la qualité de perspiration	NON. Aluminium non perspirant
4.3.3.5	Une détection des fuites d'eau est prévue	NON

CONFORT ET SANTE

5.1 Confort thermique méditerranéen

5.1.1 Satisfaire le confort thermique notamment en été

5.1.1.2	La température de chauffage en hiver est de 19°C résultant (et non de température d'air)	NON
5.1.1.3	Les constructions à usage permanent sont isolées par l'extérieur ou dans la masse	OUI. Panneaux sandwichs
5.1.1.5	Les locaux à usage permanent sont à forte inertie (toutes les parois sont considérées lourdes)	NON
5.1.1.6	Les locaux à usage intermittent sont à faible inertie, mais équipés d'un chauffage à régulation indépendante asservi à une présence	NON
5.1.1.7	Le bâtiment est à faible inertie mais des mesures sont prises pour garantir le confort thermique, notamment en été (std)	OUI
5.1.1.9	Le bâtiment est équipé d'équipements passifs (puits climatiques, murs capteurs, murs trombes, ..) dimensionnés aux besoins	NON
5.1.1.10	La construction dispose d'un système de ventilation naturelle de nuit en été (période chaude)	OUI
5.1.1.11	Le bâtiment est équipé d'un système de ventilation à haut rendement et à faible consommation (Simple flux optimisée, double flux hybride, ventilation naturelle assistée)	NON
5.1.1.12	Le bâtiment ne nécessite pas de climatisation pour rester confortable en été/ période chaude (std)	NON
5.1.1.13	Le projet a fait l'objet d'une simulation thermique dynamique (STD) qui précise et/ou optimise les températures de période chaude par usage	OUI
5.1.1.14	La STD permet de justifier que 80% des locaux sont en été en dessous de 28°C sur une durée correspondant aux pré-requis	NON
5.1.1.15	Des sondes sont prévues pour suivi des températures dans les locaux tests	NON
5.1.1.16	Les locaux climatisés respecteront la loi du 1 juillet 2007 interdisant la clim à moins de 26°C	OUI
5.1.1.17	Les vitesses de soufflage d'air sont limitées en hiver à 0,2 m/s	OUI
5.1.1.18	La régulation du chauffage du bâtiment est équipée de 2 sondes climatiques (une au nord pour tenir compte de la température et du mistral, une au sud pour tenir compte des apports solaires)	NON

5.1.2 Se protéger des apports solaires en été et les utiliser en hiver

5.1.2.1	Les fenêtres orientées au Sud-Ouest au Sud-Est reçoivent le rayonnement solaire direct en hiver	OUI
5.1.2.2	Les vitrages sont équipés de dispositifs d'occultation permanents du rayonnement solaire direct d'été	OUI
5.1.2.5	Les matériaux de revêtements intérieurs, chauds ou froids, sont choisis pour chaque pièce en fonction du confort d'usage attendu	NON

5.2 Confort acoustique, phonique et visuel

5.2.1 Prise en compte du confort acoustique

5.2.1.1	Le volet acoustique, associé au choix des matériaux a été pris en compte	NON
5.2.1.2	Le volet acoustique, associé aux choix des systèmes techniques a été pris en compte.	NON
5.2.1.4	Le bâtiment est conçu pour se protéger des nuisances sonores extérieures	OUI
5.2.1.5	Une étude acoustique à l'intérieur du bâtiment est réalisée par un acousticien	OUI
5.2.1.10	Des mesures de contrôle acoustique sont réalisées pendant la phase de travaux	OUI

5.2.2 Favoriser la lumière naturelle et les vues

5.2.2.1	Toutes les pièces et locaux de jour disposent d'au moins une fenêtre donnant sur l'extérieur ou sur un puits de lumière	OUI
5.2.2.2	Toutes les pièces et locaux de jour bénéficient d'un horizon supérieur à 10 mètres	NON
5.2.2.5	Une simulation d'ergonomie visuelle est réalisée. (cf norme EN 12464-1)	NON
5.2.2.7	ECLAIRAGE : une étude du facteur de lumière du jour est réalisée sur un échantillon représentatif des pièces de vie	NON

5.3 Qualité de l'air intérieur

5.3.1 Limiter la pollution intérieure

5.3.1.1	Le système de ventilation est performant et ne contribue pas à la dégradation de la qualité de l'air intérieur	NON
5.3.1.2	La contribution des matériaux de revêtements intérieurs et du mobilier à la pollution intérieure est minimisée au maximum	NON
5.3.1.3	Il n'y a pas de parking/garage fermé, chaufferie, local poubelles communiquant directement avec les espaces de vie ou des dispositions adaptées sont prises	OUI
5.3.1.4	Les sources de combustion sont contrôlées	OUI - Pas de sources de combustion
5.3.1.5	Au cours du chantier, les matériaux et systèmes de ventilation sont protégés de l'humidité et des poussières	NON
5.3.1.6	Un plan de vérification de la ventilation et de la QAI est appliqué à la réception du bâtiment	NON
5.3.1.7	La qualité de l'air intérieur est maîtrisée pendant le fonctionnement du bâtiment	NON

5.4 Risques sanitaires

5.4.1 Limiter l'exposition aux risques sanitaires

5.4.1.1	Il n'y a ni transformateur ni câble très haute tension à proximité des pièces de vie	NON
5.4.1.2	Une mesure de radioactivité naturelle est réalisée afin d'adapter les mesures de protection contre le radon	NON. Activité radon faible
5.4.1.5	Le risque de stagnation d'eau pouvant favoriser certains insectes est supprimée, en particulier en toiture, sur les terrasses et au sol	OUI. Pente de 7,1% évitant le risque de stagnation

SOCIAL ET ECONOMIE

6.1 Analyse coûts-bénéfices durables

6.1.1 Utiliser des outils d'aide à la conception durable

6.1.1.1	Les coûts et bénéfices globaux du projet ont été calculés avec l'outil proposé par BDM	NON
6.1.1.2	Un bilan carbone du projet est réalisé	NON

6.2 Gouvernance sociale

6.2.1 Générer de la participation

6.2.1.1	La population du quartier a été consultée avant même la programmation et est écoutée tout au long du projet	NON
6.2.1.2	Les futurs occupants ont été consultés dès la définition du programme	NON
6.2.1.3	Le gestionnaire a été identifié et associé au projet dès la conception	NON
6.2.1.4	Les futurs usagers recevront l'information nécessaire à la bonne utilisation du bâtiment et de ses équipements	OUI
6.2.1.6	Les futurs usagers seront sensibilisés aux éco-gestes à appliquer au quotidien	NON
6.2.1.10	Le projet intègre une démarche ISO 26000	NON

6.2.2 Promouvoir l'économie sociale et solidaire

6.2.2.1	Il n'y a pas plus d'un niveau de sous-traitance pour chaque corps d'état	
6.2.2.2	Un équilibre homme-femme est respecté à minima dans l'équipe de conception	
6.2.2.3	Des dispositions sont prises pour favoriser l'intégration, sur le projet, de population soumises à des difficultés d'accès à l'emploi	OUI. La démarche Eco-Vallée précise de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles en lien avec la charte d'insertion Nice Côte d'Azur
6.2.2.4	Des séances de formation sont prévues sur le chantier.	NON
6.2.2.5	80% des entreprises du projet sont basées localement (département du projet et limitrophes)	
6.2.2.6	Le projet permet l'implantation de services, d'activités culturelles, sportives, de loisirs ou d'activités économiques	NON

6.3 Bien vivre ensemble

6.3.1 Favoriser la mixité sociale

6.3.1.1	Le projet va au-delà des obligations réglementaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	NON
---------	---	-----

6.3.2 Mutualiser les équipements et les services

6.3.2.3	Des équipements sportifs ou de loisirs collectifs sont intégrés au projet	NON
6.3.2.4	un restaurant inter-entreprises est intégré au projet	NON
6.3.2.5	une crèche inter-entreprises est intégrée au projet	NON

6.4 Evolutivité du bâtiment**6.4.1 Faciliter l'évolutivité et la modularité**

6.4.1.3	Le bâtiment est facilement évolutif/modulable afin d'accompagner les changements d'usages / d'activités potentiels du ou des entreprises	OUI
---------	--	-----

6.5 Prévention des risques et compensation des préjudices**6.5.1 Faciliter la prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs**

6.5.1.3	Les risques de gênes pour la circulation routière sont limités pendant le chantier	OUI. A préciser dans la charte
---------	--	--------------------------------

6.5.2 Prévenir et compenser les préjudices

6.5.2.1	Le maître d'ouvrage souscrit une assurance dommage-ouvrage	OUI
6.5.2.2	Les préjudices potentiels sont identifiés grâce à un diagnostic amont, à un suivi approprié du bâtiment et à une écoute attentive des parties prenantes	NON
6.5.2.3	Des précautions sont prises pour prévenir les dommages matériels (choix de conception ad hoc, suivi de la construction pour détecter les problèmes avant qu'ils ne deviennent trop graves...)	NON
6.5.2.4	Les dévalorisations de biens voisins sont évitées.	OUI
6.5.2.5	Le projet contribue à résoudre les problèmes locaux et non simplement à les déplacer ailleurs (anticiper les conséquences du projet à moyen et long terme)	NON
6.5.2.6	Il est prévu d'apporter des solutions correctrices ou de compenser les éventuels préjudices financièrement ou avec des solutions alternatives	NON

GESTION DE PROJET

7.1 Planification du BDM**7.1.1 1-Programmer et concevoir son projet en démarche BDM**

7.1.1.3	La Démarche BDM a été intégrée dans le programme du projet	OUI
7.1.1.4	Un assistant à maîtrise d'ouvrage Qualité Environnementale a été missionné pour l'ensemble du projet (conception, suivi de chantier et évaluation en fonctionnement)	OUI. REFLEX ECO
7.1.1.7	Un diagnostic territorial a été réalisé, incluant une analyse environnementale du site, une étude de faisabilité des approvisionnements en énergies et un bilan de la qualité des eaux du réseau	OUI. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE + EFAPE + BILAN DES EAUX
7.1.1.8	Un bilan énergétique prévisionnel du projet a été réalisé	NON
7.1.1.10	L'entretien et la maintenance ont été pensés dès la programmation afin d'en optimiser les besoins pour les futurs usagers	NON
7.1.1.11	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre se sont informés sur les matériaux, les techniques et les savoir-faire disponibles régionalement, par exemple avec le guide des matériaux éco-performants en PACA	NON

7.1.2 2-Finaliser la phase de conception BDM

7.1.2.1	OK Une simulation thermique dynamique du projet a été réalisée en phase APD	OUI
7.1.2.2	Une étude thermique réglementaire du projet a été réalisée en phase APD	OUI
7.1.2.3	Un dossier d'exploitation-maintenance (DEM) , incluant les documents techniques, a été rédigé à l'attention du futur exploitant, ainsi qu'un planning de prise en charge	OUI. Prévu
7.1.2.4	Les documents de consultation des entreprises (DCE) ou demandes de devis ont été rédigés, en tenant compte des moyens retenus dans la Démarche BDM	OUI. Prévu
7.1.2.5	Une charte de chantier propre est incluse aux DCE et la conception du bâtiment permettra de limiter la production de déchets de chantier	OUI. Prévu
7.1.2.6	Les documents d'exécution (EXE) ont été rédigés, en tenant compte des moyens retenus dans la Démarche BDM	NON
7.1.2.7	Un plan de gestion de la biodiversité est prévu	OUI. Prévu
7.1.2.8	Un plan de gestion de la qualité de l'air est prévu	NON

7.1.3 3-Suivre l'avancée du chantier BDM et gérer les déchets et nuisances

7.1.3.1	Au moins une réunion est organisée au démarrage du chantier pour former les intervenants à la démarche BDM en cours et aux implications sur leurs missions	OUI. Prévu
7.1.3.3	Au moins un test d'infiltrométrie est prévu au clos couvert, en présence de tous les acteurs du chantier, afin d'identifier et de réparer d'éventuels défauts d'étanchéité	OUI. Prévu
7.1.3.4	Les principes du chantier vert sont appliqués, notamment au regard des spécificités méditerranéennes	OUI. Prévu
7.1.3.5	La propreté sur le chantier est assurée, notamment au regard des spécificités méditerranéennes (en particulier le vent)	OUI. Prévu
7.1.3.6	Les déchets produits pendant le chantier sont intégralement triés et valorisés à travers les filières de recyclage dédiées et disponibles régionalement	NON
7.1.3.7	La propreté sur le chantier est assurée, notamment au regard des spécificités méditerranéennes (en particulier le vent)	OUI. Prévu
7.1.3.8	Les rejets dans le sol et dans l'air sont maîtrisés pendant le chantier	OUI. Prévu
7.1.3.9	Les consommations d'eau et d'énergie sont maîtrisées pendant le chantier	OUI. Prévu
7.1.3.10	Le chantier minimise les nuisances pour le voisinage (bruit, vibrations, circulation des camions, ...)	OUI. Prévu
7.1.3.12	Les matériaux et systèmes techniques sont protégés de l'humidité et des poussières en phase chantier, et sont disposés afin d'éviter la création de piège à faune	OUI. Prévu
7.1.3.13	Le chantier minimise les impacts sur la biodiversité et les arbres sont protégés	OUI. Prévu

7.1.4 4-Suivre les consommations d'énergie et d'eau du bâtiment BDM en fonctionnement

7.1.4.1	Un sous-compteur électrique, spécifique pour l'éclairage est installé	NON
7.1.4.3	Un système spécifique pour le comptage de l'énergie de chauffage est installé	NON
7.1.4.7	Un sous-compteur électrique, spécifique pour les équipements fortement consommateurs du bâtiment (bureautique, autres usages, ...) est installé	NON
7.1.4.10	Les écrans des compteurs sont disposés de manière à être facilement visibles par l'utilisateur	NON

7.2 Planification du BDM**7.2.1 S'entourer de professionnels compétents en Bâtiments Durables Méditerranéens**

7.2.1.2	Le maître d'ouvrage justifie d'au moins un précédent projet reconnu BDM ou d'une formation recensée par l'IRFEDD	OUI
7.2.1.3	L'assistant à Maîtrise d'ouvrage Qualité Environnementale justifie d'au moins un précédent projet reconnu BDM ou d'une formation recensée par l'IRFEDD ou d'une qualification OPQIBI	OUI. REFLEX ECO OPQIBI 1905 Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)
7.2.1.5	L'architecte justifie d'au moins un précédent projet reconnu BDM ou d'une formation recensée par l'IRFEDD	
7.2.1.6	Le Bureau d'Etude thermique justifie d'au moins un précédent projet reconnu BDM ou d'une formation recensée par l'IRFEDD ou d'une qualification OPQIBI	
7.2.1.7	Une majorité des intervenants des entreprises justifient d'un signe de qualité : RGE, Qualibat ou équivalent	
7.2.1.8	Une majorité des intervenants des entreprises justifient d'au moins un précédent projet reconnu BDM ou d'une formation recensée par l'IRFEDD	NON
7.2.1.9	Au moins l'une des entreprises justifie d'un label « Pro de la performance énergétique » ou « Eco-Artisan » et/ou RGE	NON